

COMMUNIQUÉ

Diffusé le 13 juin 2018

Plan d'action de la politique culturelle du Québec : des investissements nécessaires à la SODEC

Le 12 juin 2018, la ministre de la Culture et des communications Marie Montpetit et le premier ministre Philippe Couillard ont dévoilé la nouvelle politique culturelle du Québec ainsi que son plan d'action 2018-2023.

L'APEM salue particulièrement l'investissement d'un montant de 50M\$ supplémentaires sur 5 ans à la SODEC. Cet investissement est important alors qu'une révision des programmes de la SODEC est attendue afin de les faire correspondre à la réalité du secteur musical d'aujourd'hui et de demain. Cette réalité inclut évidemment les activités d'édition musicale, que la SODEC doit dorénavant soutenir.

Il a également été annoncé que la SODEC déploiera des mesures pertinentes de soutien au développement de l'entrepreneuriat culturel à l'ère numérique et de l'aide à l'exportation, au rayonnement et à la découvrabilité des œuvres. Le soutien à la création, annoncé tant au CALQ qu'à la SODEC est également porteur. L'APEM offre son entière collaboration pour la révision de la loi constitutive de la SODEC qui a été annoncée.

- 30 -

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.).

Renseignements : Jérôme Payette, Directeur général, 514-525-0460, jpayette@apem.ca